

Les prix sont les mêmes pour les 3 catégories

1er prix : L'édition de leur création en carte postale à raison de 100 exemplaires, accompagnée d'un coffret de correspondance.

2ème prix : L'édition de leur création en carte postale à raison de 50 exemplaires, accompagnée d'un coffret de correspondance.

3ème et 4ème prix : Une mallette d'artiste.

Les envois doivent être adressés à :

UEAJ Sud
97 RUE DES CHANTIERS
78000 VERSAILLES

et être impérativement affranchis.

Date limite d'envoi : **30 Mai 2014**

La participation au jeu implique de la part des « créateurs » la cession du droit de reproduction et de représentation des œuvres, ainsi que les droits de procéder à l'exposition des réalisations en tous lieux. En conséquence, les œuvres ne seront pas retournées, c'est pourquoi nous vous conseillons d'en garder une trace photographique ou numérique.

L'UEAJ Sud se réserve le droit de modifier ou d'annuler les conditions de ce règlement. La remise des prix aura lieu en Octobre 2014.

Devenez « timbrés » d'Art Postal
et prenez toutes les libertés
pour bousculer l'ordre établi
et faire triompher l'imaginaire.
Créez, Participez, Exposez-vous...



Règlement

L'UEAJ Sud « Pôle Culture » a mis en place différents dispositifs pour accompagner les jeunes vers une insertion satisfaisante. Il dispose de divers ateliers artistiques et culturels qui permettent l'expression de chacun, dans le respect de l'autre, et sont autant d'éléments favorables au développement et à l'évaluation du jeune. L'Art Postal est l'un de ces ateliers dynamiques et constructifs.

Pour la 13^{ème} année, l'UEAJ Sud « Pôle Culture » de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Yvelines organise un concours d'Art Postal ayant pour thème :

« Souvenirs d'École »

La pratique culturelle est un vecteur de citoyenneté favorisant l'ouverture sur les autres et sur le monde. L'Art Postal est une pratique formatrice pour les jeunes. Il est également facteur d'intégration grâce au lien social qu'il génère.

Le choix de cette activité est motivé par la démarche créative spécifique de l'Art Postal qui constitue un espace d'expression totalement libre ayant comme seules contraintes la lisibilité de l'adresse et le cachet de la poste faisant foi.

Le concours est ouvert en priorité aux jeunes et aux personnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, mais aussi au grand public.

**Les créations sélectionnées seront exposées
durant le mois d'Octobre 2014
(Le lieu reste à définir)**

N'importe quelle technique artistique pourra être utilisée pour la fabrication des enveloppes illustrées. Tout est permis dans la limite d'un format A4 classique ou celui de la page de scrapbooking (30 cm x 30 cm). Il faudra cependant éviter les envois en volume (encadrement oblige).

Vous pouvez intégrer le ou les timbres que vous désirez, de collection de préférence.

Le bulletin de participation devra être bien rempli et collé au dos de l'enveloppe illustrée.

Les prix seront attribués en fonction de la créativité, de l'esthétique et du soin apportés à l'œuvre.

Un jury (composé d'un responsable culturel du Musée du Louvre, d'un membre du CNC, du chef d'établissement de la Poste de Paris, d'un membre de l'Administration Centrale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, d'un calligraphe, d'un auteur de BD et d'un membre de l'U.E.A.J. élira les lauréats du concours, qui seront avertis personnellement.

Vous pouvez participer dans l'une des 3 catégories :

- Moins de 16 ans
- De 16 à 18 ans
- Adulte